

Livret d'accueil maternité



SOMMAIRE

<u>Page 3</u> :	Orientation
<u>Page 4</u> :	Les consultations obstétriques
<u>Page 5</u> :	L'accueil aux Urgences et en salle de naissance
<u>Page 6</u> :	Accueil du nouveau-né en salle de naissance
<u>Page 7</u> :	L'hospitalisation pendant la Grossesse
<u>Page 8 à 14</u> :	Le séjour en Maternité
<u>Page 15</u> :	Prévention de la mort inattendue du Nourrisson

Vous êtes suivie à la maternité du CHSF



Vous avez un RDV en consultation : Garez-vous au **parking souterrain** puis POLE T entrée principale
Puis direction Pole A pour la consultation.



*Prendre un ticket

*Passage au guichet

* Accueil en consultation

Pour venir aux urgences : Garez-vous au **parking extérieur** et empruntez l'accès urgences gynécologie
obstétrique.



*Empruntez la passerelle des Urgences

* sonnez à l'interphone

Vous êtes hospitalisée ou vos proches doivent vous rendre visite : Garez-vous au parking souterrain puis
pole T entrée principale puis Direction POLE A 3^{eme} étage.



* 3 secteurs de maternité:
 100/300/400

200: Gynéco/grossesses à haut risque

*de 13h à 20h passez la main sur le boîtier blanc pour
 ouvrir les portes

L'équipe du CHSF vous souhaite un agréable séjour

Une fois l'inscription Validée, un courrier vous est adressé.

- Si votre grossesse est physiologique, les consultations avec une sage-femme débuteront à partir du huitième mois mais une consultation d'accueil est possible dans le mois qui suit la demande d'inscription.
- Si votre grossesse présente des complications ou si vous avez des antécédents particuliers, les consultations seront assurées par les gynécologues obstétriciens le plus précocement possible.
- ✓ Une consultation obligatoire avec un médecin anesthésiste de l'hôpital vous sera automatiquement adressée à partir de 34SA.

- ❖ Si vous êtes suivie par une sage-femme adhérente au réseau espace vie, et que la grossesse ne présente aucun signe de complications, vous serez prise en charge en ville jusqu'au terme.
- ❖ Les échographies sont à réaliser avec un professionnel de ville sauf indication contraire de notre part.
- ❖ *1 semaine avant le terme si vous n'avez pas accouché, envoyez un mail à inscriptions.maternite@chsf.fr pour obtenir un RDV aux explorations fonctionnelles.*

Les RDV sont envoyés par voie postale (convocation) et par SMS.

Pour chaque RDV de consultation, merci de venir avec tous vos résultats d'examens photocopiés afin de compléter votre dossier médical.

Avant chaque consultation, il vous faudra passer au bureau des entrées (Pole A Niveau 0) avec votre carte d'identité ou passeport à jour et livret de famille, votre carte vitale et votre carte de mutuelle. Il est conseillé d'arriver 20 minutes avant la consultation

- ✚ Un accompagnement à l'arrêt du tabac ou de toute autre dépendance est possible par une consultation de Tabacologie assurée par une sage-femme. :



Pour prendre RDV, contactez le 01-61-69-52-00

- ✚ Des cours de Préparation à la naissance sont proposés par une sage-femme libérale intervenant dans nos locaux, ainsi que des ateliers de visite virtuelle de la maternité.



Pour prendre RDV, contactez le 01-61-69-52-00

Vous pouvez aussi effectuer la préparation à la naissance avec une sage-femme libérale de votre choix, proche de votre domicile.

Important :

Tout retard peut entraîner l'annulation du RDV.

Les rendez-vous programmés sont difficilement modifiables en raison d'agendas médicaux remplis. Si toutefois, vous souhaitez modifier un RDV, veuillez adresser un mail à : rendezvous.grossesse@chsf.fr

Les Urgences Obstétricales et la salle de naissance

Les consultations d'urgences obstétricales sont gérées 24h/24h par un(e) sage-femme (un médecin gynécologue obstétricien est présent 24h/24). Le service des urgences est situé au premier étage du Pole A, accessible directement à partir du parking extérieur des urgences obstétrique.

Veillez sonner à l'interphone à l'entrée, Vous serez accueillie par une infirmière qui procédera au recueil des données administratives et médicales afin d'évaluer le degré d'urgence de votre prise en charge.

Quels sont les principaux symptômes qui peuvent vous amener à consulter en urgence?

- ❖ Contractions utérines régulières qui progressent en intensité particulièrement si vous n'êtes pas à terme.
- ❖ Saignements d'origine génitale même peu abondants.
- ❖ Rupture de la poche des eaux avec ou sans contractions.
- ❖ Diminution importante des mouvements de votre bébé.
- ❖ Forte fièvre.
- ❖ Chute, accident ou coup sur le ventre.

L'ACCES AUX URGENCES OBSTETRIQUES ET A LA SALLE DE NAISSANCE

Une seule et même personne «désignée» par la maman est autorisée à entrer en salle de naissance et à assister la maman.

En salle de naissance, vous êtes accueillie et accompagnée par des sages-femmes et des auxiliaires de puériculture. En l'absence de toute complication, l'accouchement est réalisé par un (e) sage-femme. En cas de nécessité, la (le) sagefemme peut faire appel à un médecin de garde : un obstétricien, un anesthésiste et un pédiatre sont présents 24h/24 à la maternité.

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire mixte, le choix du praticien n'est pas possible.

Nous avons à cœur d'associer accompagnement naturel et sécurité. Les sages-femmes sont pour la plupart formé(e)s à la méthode de «De Gasquet». Vous trouverez en salle de naissance: des coussins de positionnement, des ballons, voire même en salle nature une baignoire.



Si vous avez rédigé un projet de naissance, merci de le présenter à la sage-femme qui vous prend en charge afin de discuter avec elle de votre projet.

Vous pouvez si vous le souhaitez et en l'absence de contre-indication demander une analgésie péridurale 24h/24.

Une décision de césarienne peut être prise à tout moment et celle-ci sera réalisée dans une de nos deux salles opératoires au sein du bloc d'accouchement. La présence de votre accompagnant à la césarienne est soumise à la validation des Médecins.

L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT EN SALLE DE NAISSANCE :

En salle de naissance, les premiers soins à votre enfant sont faits à vos côtés en salle d'accouchement, car chacune d'elles est aménagée avec un espace nouveau-né

Votre enfant sera installé en peau à peau dès sa venue au monde en l'absence de contre-indication médicale, sur vous ou sur votre conjoint.

Deux bracelets d'identification seront alors mis à votre enfant et conservés jusqu'à sa sortie. Afin de limiter au maximum toute perte de chaleur, nous ne baignons pas les bébés après la naissance.



Si vous avez fait le choix d'allaiter, la première mise au sein se fera en salle de naissance, après accord de la sage-femme.

Après l'accouchement vous serez surveillée en salle de naissance pendant deux à trois heures. Puis vous serez accompagnée avec votre bébé dans votre chambre en maternité.



HOSPITALISATION PENDANT LA GROSSESSE

La désignation d'une personne de confiance est obligatoire pour toute hospitalisation, si vous n'avez pas encore remis le document signé vous pouvez le remettre à tout moment.

Sur ce site, vous trouverez les explications relatives à la personne de confiance :

<http://www.ch-jury.fr/index.php/patients-usagers/droits-et-accueil-des-usagers/la-personne-de-confiance>

Votre hospitalisation est toujours prise en charge à partir des urgences obstétricales par l'équipe médicale. Les premiers examens (monitoring, bilan sanguin, échographie, ...) y sont réalisés.

Vous êtes ensuite accompagnée dans le service de surveillance des grossesses (3^{ème} étage pôle A, entrée chambres 200 à 250).

Une (e) sage-femme et un(e) aide-soignant(e) sont présent(e)s pour assurer votre prise en charge.

L'équipe médicale et soignante se réunit tous les matins afin d'étudier chaque dossier et prendre les décisions nécessaires.

Lors de votre sortie, des ordonnances ainsi qu'un compte rendu d'hospitalisation vous sont remis.



- + Si vous étiez suivie avant l'hospitalisation par une sage-femme, merci de communiquer son nom à l'équipe qui vous prend en charge.*
- + En cas de difficulté pour trouver une sage-femme, l'équipe de peut vous aider dans les démarches pour organiser le passage d'une sage-femme*

LES SUITES DE NAISSANCE

I. L'équipe pluridisciplinaire

Elle se compose de :

- ❖ Sages-femmes
- ❖ Auxiliaires de puériculture
- ❖ Pédiatres
- ❖ Gynécologues-obstétriciens
- ❖ Agents de service hospitaliers

Si besoin, des psychologues, des assistantes sociales, des kinésithérapeutes et des diététiciennes peuvent intervenir

II. Les visites en secteur d'hospitalisation.

- ❖ Les visites ont lieu de 13h à 20h. En dehors de ces horaires, les portes d'accès au service restent fermées
- ❖ Le parking visiteur se situe en sous-sol
- ❖ Merci de signaler à vos visiteurs le numéro de votre chambre dès que vous en aurez connaissance
- ❖ Les visites sont limitées à deux personnes pour votre confort et votre repos
- ❖ Les enfants de – de 15ans sont interdits en maternité pour des raisons de contagion excepté les frères et sœurs non malades

Des mesures de restriction de visite peuvent être prises à tout moment, en fonction de la situation sanitaire.



Le nécessaire conseillé

Pour bébé	Pour maman
<ul style="list-style-type: none">✓ 3 brassières✓ 6 bodys✓ 3 paires de chaussettes ou chaussons✓ 6 pyjamas✓ 6 bavoirs✓ 1 bonnet✓ 1 turbulette ou gigoteuse✓ 1 serviette de toilette✓ 1 thermomètre de bain✓ 1 thermomètre médical (non frontal)✓ 1 brosse à cheveux <p>Un seul paquet de couches vous sera fourni durant le séjour.</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon...)✓ Serviettes de toilette✓ Tenues de ville confortables adaptées à l'allaitement✓ 2 Chemises de nuit ou pyjamas✓ Culottes jetables à filet extensible ou confortables en coton✓ Soutiens gorges adaptés✓ Chaussons✓ Coussin d'allaitement✓ Oreiller✓ Coques et bouts de sein en silicone



III. Les services

- ❖ TV, téléphone, internet : soit directement via l'écran de votre chambre ou en vous adressant au bureau situé à côté de l'accueil central de l'hôpital rez-de –chaussée pôle T

- ❖ Le service repas :

- ✓ Petit déjeuner de 7h à 8h
- ✓ Déjeuner de 12h à 13h
- ✓ Dîner de 18h30 à 19h30

Merci de libérer votre adaptable lors des services repas

- ❖ Un photographe professionnel vous propose ses services. Il passe dans les chambres du lundi au vendredi.



IV. La déclaration de naissance à faire par les parents

Elle est obligatoire dans les **cinq jours qui suivent** l'accouchement. 2 étapes sont nécessaires

- 1) Se rendre au bureau des admissions ouvert du Lundi au Samedi, au niveau 0 du pôle A afin que les formulaires nécessaires à la déclaration vous soient remis.
- 2) Se rendre à la mairie de Corbeil-Essonnes, 28 avenue Chantemerle, au plus tôt le lendemain après-midi suivant la naissance.
Service état civil
Tel 01 60 89 73 10



Horaires d'ouverture de la mairie:

- Du lundi au mercredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h00
- Jeudi (fermé le matin) : de 13h45 à 17h00
- Vendredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h00
- Samedi : de 9h00 à 11h45

V. Le déroulement du séjour

Sauf indication médicale, la durée du séjour est de 3 jours pour un accouchement par les voies naturelles, et de 3/4 jours pour une naissance par césarienne

Concernant la maman :

Un examen médical, des prescriptions médicales et des soins sont réalisés chaque jour par une sage - femme qui avertit le médecin en cas de pathologie

Vous êtes accompagnée pour la mise en place de l'allaitement maternel ou artificiel

Une **réunion d'information a lieu chaque jour de 16h à 17h en vue de préparer le retour à domicile. (Hors période épidémique)**



Concernant votre enfant :

- ❖ Les soins sont réalisés par les parents, accompagnés des auxiliaires de puériculture
- ❖ La surveillance du nouveau-né porte sur son état général, son alimentation, son poids, ses fonctions d'élimination, sa coloration, les soins du cordon ombilical...
- ❖ Les tests sanguins de dépistage sont effectués dans le cadre du programme national à partir du 3^e jour, le test de repérage auditif à partir du 2^e jour et l'examen du pédiatre, au 2^e ou 3^e jour
- ❖ Une unité kangourou existe au sein de la maternité. Elle accueille des enfants nécessitant une surveillance plus rapprochée

Concernant le papa :

- ❖ Il est le bienvenu dès le matin, les portes lui seront ouvertes sur appel à l'interphone. Il peut rester **une nuit** durant le séjour pour aider sa compagne et participer aux soins du nouveau-né, sur un lit pliant facturé 8 euros. Il s'y engage en signant une charte. Il doit faire la demande du lit, la veille, à l'équipe soignante.



VI. Sécurité : vidéo surveillance et bracelets anti-rapt

- ❖ Les zones publiques du bâtiment hospitalier sont sous vidéosurveillance dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur
- ❖ Avec votre accord, chaque enfant est équipé d'un bracelet anti-rapt. L'équipe se charge de la pose et du retrait à la sortie. Des zones de surveillance sont limitées. La vigilance des parents reste néanmoins indispensable !



- ❖ **Eviter de garder des objets de valeur.** Ils restent sous votre responsabilité, même si vous les déposez dans le coffre de votre chambre. Le CHSF décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (appareil photo, portable, bijoux...). Si vous ne pouviez faire autrement, un coffre situé au bureau des admissions reste disponible aux heures ouvrables. Un inventaire de vos objets personnels sera réalisé à votre arrivée dans le service.

VII. Le retour à domicile sécurisé

Les sorties du service ont lieu principalement entre 10h et 12h, l'heure indicative vous sera communiquée la veille afin que vous puissiez vous organiser pour qu'on puisse venir vous chercher

- ❖ Merci de remplir et de restituer le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis le jour de la sortie
- ❖ Le passage aux admissions est obligatoire et permet de régler votre sortie administrative

L'accompagnement à domicile :

❖ **Les sages-femmes libérales**

Vous pouvez librement faire appel à la sage-femme libérale de votre choix.

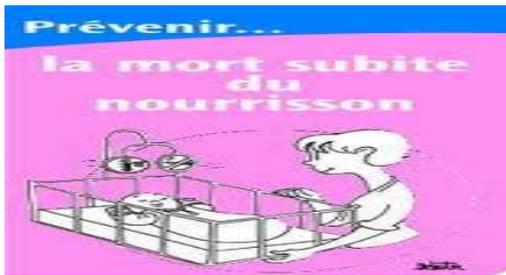
En cas de difficulté, l'équipe de maternité peut vous aider dans les démarches pour organiser le passage d'une sage-femme et si besoin d'une infirmière



VIII. Les rendez-vous à programmer sans tarder

- ❖ Pour maman, la visite post-natale : 6 à 8 semaines après l'accouchement, par un médecin ou une sage-femme en ville.
- ❖ Pour bébé, la visite chez un médecin (généraliste ou pédiatre) : à 15 jours de vie puis à 1 mois.

IX. Informations sur la mort inattendue du nourrisson



- ❖ Dès les premiers jours de vie et pendant la première année, votre bébé doit être **couché sur le dos**. Il peut être positionné sur le ventre à l'éveil pour jouer mais doit dormir sur le dos.
- ❖ Le berceau de votre bébé est sécurisé :
 - ✓ Literie ajustée : matelas ferme aux dimensions du berceau, drap housse adapté à la taille du matelas, berceau non incliné
 - ✓ Absence d'oreiller et de coussin
 - ✓ Absence de doudous ou d'objets à proximité de sa tête
- ❖ Le bébé est installé dans une turbulette ou gigoteuse adaptée à sa taille et à la saison. Les couvertures, les nids d'ange et les moufles sont interdits.
- ❖ Ne dormez pas avec votre bébé.
- ❖ La température de sa chambre est comprise entre **18 et 20°**. Ses pyjamas sont adaptés à la saison.
- ❖ Le tabagisme passif est un facteur de risque de mort inattendue du nourrisson.

Vous éviterez ainsi les risques que votre bébé :

- ❖ S'enfouisse
- ❖ Respire mal
- ❖ Soit dans un environnement surchauffé ou avec de la fumée de cigarette

Car les conséquences peuvent être fatales.

Ces conseils sont simples à respecter et ont permis de faire chuter de 75% le nombre de morts inattendues du nourrisson depuis 1992 dans les pays où ils sont diffusés.

En France ils sont largement diffusés par la Haute Autorité de Santé et par l'association Naître et Vivre. naître-et-vivre.org Tél : 01 47

L'équipe obstétricale du CHSF vous souhaite un agréable séjour